L'ÉNERGIE

LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS PRÈS DE PORT GRANBY—DEMANDE D'ÉVALUATION PRÉALABLE DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et a trait à un terrain de 470 acres sur lequel un organisme gouvernemental relevant de son ministère a pris une option, près de Port Granby, juste à l'ouest de Port Hope, afin d'en faire un lieu d'enfouissement des déchets radioactifs. Le ministre peut-il assurer à la Chambre que les exigences contenues, par exemple, dans la loi du gouvernement provincial sur la protection de l'environnement, qui exige une évaluation publique des menaces à l'environnement et la tenue d'audiences publiques dans les cas comme celui-ci, que ces exigences, dis-je, seront respectées soit avant que le gouvernement n'acquière ce terrain, soit avant qu'il ne l'utilise inévitablement pour y enfouir des déchets radioactifs?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je serai ravi de transmettre ces instances au groupe de travail fédéral-provincial qui étudie les moyens de nettoyer la région de Port Hope. Le député sait peut-être qu'un certain nombre de ministères du gouvernement fédéral et du gouvernement de l'Ontario sont concernés. Je crois que le ministère de l'Environnement de l'Ontario s'occupe particulièrement de l'octroi des permis pour ce nouveau lieu d'enfouissement.

L'ENVIRONNEMENT

LE PROJET D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS PRÈS DE PORT GRANBY—DEMANDE DE TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES AVANT L'APPROBATION DÉFINITIVE

M. Allan Lawrence (Northumberland-Durham): Monsieur l'Orateur, dans ce cas, ma question supplémentaire s'adresse au ministre fédéral de l'Environnement. Comme lui et son collègue du cabinet doivent le savoir, si le gouvernement fédéral ne veut pas insister sur aucune des garanties que renferme la loi provinciale, il peut le faire, et l'a fait très souvent. Le ministre fédéral de l'Environnement a personnellement le pouvoir d'assurer dès maintenant à la Chambre que les garanties relatives à la tenue d'audiences publiques et à la divulgation complète des études sur l'environnement seront données avant que l'emplacement ne serve de dépotoir aux déchets radioactifs. Je demanderais alors au ministre, puisqu'il en a le pouvoir, de nous donner cette assurance dès maintenant.

L'hon. Jean Marchand (ministre de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, je ne peux pas ajouter grand chose à ce qu'ont déjà dit mes collègues. Nous avons une équipe qui travaille en collaboration avec le gouvernement de l'Ontario, et c'est un problème auquel nous allons résolument nous attaquer. Nous étudions cette question des déchets nucléaires dans la région de Port Hope. Nous l'examinerons de concert avec nos collègues ontariens, et nous serons attentifs à toute recommandation qu'ils voudront bien nous soumettre.

M. Lawrence: Monsieur l'Orateur, si, comme le prétend le ministre, la province de l'Ontario a quelque chose à voir dans cette affaire, je voudrais savoir si le gouvernement fédéral observera les exigences et les garanties stipulées dans la loi provinciale au lieu que de s'entrenir aux dispositions assez arbitraires de la loi fédérale?

Questions orales

M. Marchand (Langelier): Monsieur l'Orateur je crois que nous devrons, à cet égard, consulter le gouvernement de l'Ontario. Je suis sûr que nous collaborerons sans difficulté et que l'Ontario acceptera les normes que nous proposons. Même s'ils ne le font pas immédiatement, ils ont les programmes pour le faire et nous ferons la même chose. Nous allons très certainement collaborer avec le gouvernement de l'Ontario.

• (1430)

LES PÉNITENCIERS

LES MESURES DE PROTECTION DES GARDIENS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une importante question au solliciteur général au sujet d'un bill qui est maintenant au comité. Il s'agit d'une autre domaine. Encore une fois, nous avons été témoins de la prise en otage d'agents et d'employés d'une institution pénitencière. Nous pouvons nous estimer heureux qu'ils aient été relâchés sans qu'il y ait eu meurtre comme ce fut le cas en Colombie-Britannique. En réponse à une question,, le solliciteur général a déclaré que la seule façon d'empêcher ces incidents c'était de garder tout le monde en cellule. Le solliciteur général a-t-il prévu une politique ou un plan pour protéger les gardiens de ces institutions contre ce genre de risques et pourrait-il nous dire quel est ce plan, car je dois lui avouer, en toute honnêteté, que la situation dans ces institutions est très précaire.

L'hon. Warren Allmand (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, une partie du projet figure dans la partie administrative du programme de paix et de sécurité, qui indique que nous allons d'abord nous occuper de construire des institutions plus petites, pouvant héberger 150 à 180 prisonniers afin de permettre une séparation plus efficace des prisonniers. De plus, ce genre d'institution serait plus sécuritaire et permettrait une meilleure réhabilitation.

Deuxièmement, en réponse aux syndicats et aux directeurs des établissements, nous avons convenu d'offrir aux responsables de la correction des programmes plus intensifs de formation et de perfectionnement, notamment des cours sur les situations de crise et de prise d'otages. En outre, on a présenté de nombreuses dispositions concernant la sécurité. Je ne pourrais pas les énumérer toutes ici, mais je suis prêt à les faire parvenir au député.

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

PROPOSITION D'AMÉLIORATION DES DISPOSITIONS RELATIVES AU CAUTIONNEMENT—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, il semble que ce programme ne sera pas appliqué avant trois ans. J'aimerais demander au ministre de la Justice, non seulement parce que des responsables sont pris comme otages, mais parce que l'évasion de la plupart de nos pénitenciers est chose facile, s'il a étudié le cas de Nichols et de Gamble, le premier accusé de meurtre et l'autre, de tentative de meurtre, qui ont profité de leur libération conditionnelle pour se rendre à Calgary où ils ont commis un vol dans une coopérative de crédit, tué un policier et détenu, pendant 47 heures, deux civils en otages. A-t-il élaboré un plan avec les procureurs généraux des provinces pour qu'ils utilisent leur pouvoir discrétionnaire en faveur de la sécurité, publique—et j'insiste là-dessus—